



Communiqué de presse

Octobre 2023

La CAPEB, la FFIE, la Fédération SCOP BTP, l'OPPBTP et le SERCE livrent leur constat et pistes d'action pour améliorer les conditions de travail des électriciens

L'OPPBTP et ses partenaires (les Métiers de l'Electricité de la CAPEB, la FFIE, La Fédération SCOP BTP et le SERCE) publient les premiers résultats d'une étude métier portant sur les conditions de travail des électriciens pour les activités de pose de chemins de câbles, d'équipements terminaux et de tirage de câbles au plafond. Réalisée selon la méthode d'analyse et d'évaluation des conditions de travail (MAECT) développée par l'OPPBTP, cette étude se fonde sur des observations en situation réelle menées en collaboration avec les services de santé au travail (l'AMEBAT, l'ACMS, le PST Pyrénées Orientales). Le rapport d'observation fait la synthèse de l'ensemble des observations et dégage des pistes d'action pour améliorer les conditions de travail des électriciens. Il en ressort notamment que les entreprises mettent les moyens sur les plans organisationnel, matériel et humain pour mener à bien leur activité. Cependant, ces différents facteurs continuent à impacter significativement les conditions de travail des électriciens / compagnons / opérateurs, notamment en lien avec leur environnement de travail et leur activité physique.

Aider les électriciens à prévenir le risque professionnel

Le métier d'électricien représente 12 % des entreprises du BTP (*source : Observatoire du BTP 2020*). Les 87 000 entreprises du secteur, majoritairement des TPE de moins de 10 salariés, prennent principalement en charge les lots techniques du bâtiment ainsi que les réseaux d'énergie et de télécom. Quelle que soit l'étendue de leur chantier, ces professionnels sont amenés à réaliser des tâches qui impliquent l'approvisionnement au poste de travail de matériels lourds ou encombrants. Des phases de travail en hauteur nécessitent par ailleurs l'utilisation et le déplacement fréquent de moyens d'accès en hauteur. Ces particularités contribuent à l'exposition des électriciens au risque de développer des troubles musculosquelettiques (TMS). Enfin, comme pour tous les métiers du second œuvre, la coactivité est une situation courante, pouvant impacter l'activité ou la sécurité des électriciens. Partant de ces constats, l'OPPBTP et ses partenaires ont initié en 2020 une étude métier afin de sensibiliser les professionnels et d'améliorer les conditions de travail des électriciens.

La réalisation d'un diagnostic à partir des observations d'une situation de travail représentative du métier

Cette étude métier a été réalisée par une équipe pluridisciplinaire composée de médecins du travail, d'ergonomes et de préventeurs, selon la méthode d'analyse et d'évaluation des conditions de travail (MAECT).

Afin d'examiner une situation représentative du métier, l'observation portait spécifiquement sur des activités de tirage de câble, de pose de gaines ou de chemins de câbles et de pose et raccordement d'équipements terminaux, toujours au plafond. Ces situations ont été choisies avec les organisations professionnelles pour leur caractère récurrent et les contraintes physiques qu'elles sont réputées entraîner sur les opérateurs, en particulier dans le registre des TMS.

Ainsi, trois entreprises volontaires ont permis l'observation de binômes d'électriciens pendant 2 jours consécutifs :

- Un chantier de réaménagement d'un plateau de bureau ;
- Un chantier de rénovation complète d'un bâtiment tertiaire ;
- Un chantier de construction d'un entrepôt frigorifique avec bureaux.

Au terme de la phase d'observation, l'étude a été menée sur 21 facteurs, préalablement définis par la méthode MAECT et répartis en 4 catégories :

- L'organisation de l'entreprise ;
- L'environnement de travail et des risques associés ;
- L'activité physique ;
- L'activité mentale et les relations au travail.

Des pistes d'action concrètes à mettre en œuvre

Forts de ces observations, l'OPPBTP et les organisations professionnelles formulent un certain nombre de pistes d'amélioration en faveur des conditions de travail sur chantier. Celles-ci s'orientent principalement vers :

- L'organisation générale des chantiers, les mesures de prévention et la coordination des différents corps d'état sur le chantier ;
- Les critères de choix et d'adéquation des moyens d'accès en hauteur (PIRL, gazelle, échafaudage mobile, escabeau...) ;
- L'identification des dispositifs d'assistance physique (de type exosquelettes) pour faciliter le maintien des bras au-dessus des épaules des électriciens en l'absence d'autres solutions ;
- La définition de critères de choix pour les matériels et matériaux, prenant en compte les valeurs ou seuils limites d'exposition lorsqu'ils existent ;
- L'utilisation systématique de systèmes d'aspiration à la source intégrés à l'outillage électroportatif pour les phases de percement ou de découpe ;
- Le rappel de l'importance de l'utilisation et de la formation aux équipements de protection individuelle (EPI).

Une instance d'amélioration des conditions de travail (IACT), constituée de représentants des organisations professionnelles et d'entreprises, aura en charge l'analyse des données, la définition des pistes d'amélioration et leur priorisation pour définir des actions d'amélioration des conditions de travail des compagnons. Sans préjuger de la suite donnée par l'IACT, les phases de travaux en hauteur, l'exposition aux poussières ou le risque de TMS sont des pistes qui sont évoquées.

Le rapport d'étude complet est disponible en téléchargement [ici](#).

Deux nouvelles vidéos pour prévenir le risque électrique

Sur son site internet preventionbtp.fr, l'OPPBTP met à destination des professionnels de nombreuses ressources gratuites afin de leur donner des conseils et solutions pratiques pour améliorer leurs conditions de travail et accroître la sécurité sur les chantiers.

L'Organisme a récemment mis en ligne deux nouveaux modules d'e-learning pour prévenir le risque électrique :

- **[La minute prévention « Je travaille à proximité des réseaux »](#)**, pour faire le point sur les risques et causes possibles, les procédures d'intervention et savoir intervenir en toute sécurité.
- **[Le D-Clic « Risque électrique pour les non électriciens »](#)**, pour connaître les risques liés à l'énergie électrique, prévenir les risques sur des chantiers extérieurs et intérieurs et faire le point sur les solutions d'anticipation à mettre en œuvre.

Ces formats courts permettent de rappeler aux professionnels les fondamentaux en prévention liés à leur activité de manière concise et efficace.

A propos de la Fédération des SCOP du BTP

Créée en 1946, la Fédération des SCOP du BTP, est un syndicat professionnel d'employeurs reconnu par les pouvoirs publics. Fédération professionnelle représentative et premier réseau de PME indépendantes, coopératives et participatives du bâtiment et des travaux publics, elle regroupe plus de 40 métiers et dispose de 10 Fédérations régionales assurant un service de proximité quotidien auprès des coopératives de BTP sur tout le territoire. Acteur majeur dans le bâtiment et les travaux publics, la Fédération des SCOP du BTP siège dans toutes les instances paritaires, techniques et professionnelles tant au niveau national que régional de sa branche professionnelle. Elle joue également un rôle important au sein du mouvement coopératif, mais aussi au niveau européen en siégeant à la CECOP, organisme représentatif des coopératives européennes auprès de l'Union européenne. Ses 800 mandats syndicaux lui permettent de peser sur les décisions des instances professionnelles du BTP et de conforter son rayonnement. Fédération professionnelle d'influence, la Fédération des SCOP du BTP se positionne, par son action permanente, sur tous les grands dossiers économiques et sociaux qui régissent la vie quotidienne des coopératives de BTP.

A propos de la FFIE

La Fédération française des intégrateurs électriciens est une organisation professionnelle dont la mission est de représenter, défendre et promouvoir à l'échelon national et auprès des instances européennes, les 8000 entreprises d'installation électrique affiliées. Avec l'appui de ses 92 organisations départementales adhérentes, elle focalise également son énergie autour de différentes missions telles que le conseil, le développement et l'information de ses entreprises. La FFIE est adhérente de la Fédération Française du Bâtiment (FFB).

A propos du SERCE

Le SERCE est un syndicat professionnel représentant 260 entreprises adhérentes spécialisées dans les réseaux, les infrastructures et les services énergétiques, réparties sur plus de 900 sites en France et présent à l'international, PME et agences de grands groupes. L'action du SERCE s'exerce auprès d'instances et organismes professionnels représentatifs, des pouvoirs publics, des collectivités locales et territoriales ainsi que des grands donneurs d'ordre. Le SERCE est membre de la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP).

A propos de la Capeb

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) est, une organisation patronale représentative de l'ensemble des entreprises du bâtiment. Elle représente toutes les entreprises devant les instances de concertation et de décision et en particulier devant les Pouvoirs Publics (61 000 entreprises à ce jour). Son rôle consiste à favoriser le développement économique des entreprises et à promouvoir les artisans du bâtiment comme acteur majeur de la croissance économique nationale. Elle favorise l'expression des professions du bâtiment et répond à leurs problèmes particuliers au travers de huit familles de métiers.

À propos de l'OPPBT

L'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBT) est une structure paritaire, créée en 1947, sous tutelle du ministère du Travail. Sa gouvernance, assurée par des représentants des organisations professionnelles et des organisations syndicales du secteur de la construction, garantissant le bon équilibre entre employeurs et salariés dans les choix et les décisions stratégiques.

L'OPPBT est composé d'experts en prévention issus du terrain qui accompagnent, au quotidien, les professionnels et les acteurs du BTP. Il a pour missions, l'**expertise** pour identifier les solutions de prévention, la **promotion** en construisant les arguments et portant le message de prévention auprès des acteurs de la construction, et l'**accompagnement** des entreprises et autres acteurs de la construction, en assistance technique, conseil et formation.

L'OPPBT s'appuie sur des équipes réactives, disponibles, engagées et professionnelles. Composé de 350 collaborateurs répartis dans 12 agences régionales, l'OPPBT accompagne les entreprises pour développer leur culture prévention en mettant en place des actions collectives ciblées et individuelles.

Il propose une offre de services élaborée pour tous, quels que soient la taille de l'entreprise, le métier ou le niveau de maturité en prévention. L'Organisme fait de la prévention un **véritable levier de performance et de progrès**.

Pour répondre aux besoins des entreprises et des partenaires du BTP, l'OPPBT propose des offres en présentielle et distancielles :

#information pour connaître l'actualité de la prévention : l'Organisme propose des guides techniques, fiches pratiques mais également l'actualité la plus récente de la prévention et un contact permanent sur les réseaux sociaux, accessible depuis preventionbtp.fr.

#assistance technique en ligne pour des réponses immédiates et gagner en simplicité, notamment sur le site preventionbtp.fr : des experts répondent aux questions en ligne. Les entreprises disposent également d'un espace personnel pour gérer toutes les démarches (PPSPS, Document Unique...).

#assistance technique terrain pour être accompagné sur les chantiers : des conseillers de l'OPPBT assistent les entreprises pour conduire des diagnostics et proposer des solutions pour améliorer les performances en prévention des entreprises. Afin de diffuser l'information, ils organisent des réunions de sensibilisation sur les sujets d'actualité tels que les travaux en hauteur, le risque routier....

#conseil afin de répondre aux interrogations les plus pointues : les experts de l'OPPBT accompagnent les entreprises dans leurs démarches de management de la prévention et de conduite du changement.

#formation 100% BTP destinée aux professionnels avec des modules spécialisés en présentielle et distancielles.

#formation initiale pour former les futurs professionnels du BTP à la prévention : les enseignants et les étudiants bénéficient de formations élaborées par l'OPPBT et ses partenaires.

Retrouvez l'OPPBTB sur preventionbtp.fr et oppbtp.com.



SERVICE DE PRESSE

CLC Communications • 01 42 93 04 04
Jérôme Saczewski • j.saczewski@clccom.com
Christelle Grelou • c.grelou@clccom.com
Ingrid Jaunet • i.jaunet@clccom.com
Anaëlle Djadjo • a.djadjo@clccom.com

OPPBTB

Solange Delpech • 01 46 09 26 76
Solange.delpech@oppbtp.fr
Timothée Boyrivent • 01 46 09 26 54
Timothee.boyrivent@oppbtp.fr